

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—  
**TOME III.**



**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,  
30, RUE DES CARRIÈRES.

—  
1847

## NOTICE SUR LES MONNAIES DE TOURNAI.

PL. V.

Du contact des opinions naît la vérité: ce dicton plus que jamais à l'ordre du jour, m'a fait écrire quelques lignes que je sou mets aux lecteurs de la *Revue de la numismatique belge*.

Il s'agit de découvrir les véritables monnaies muettes des évêques et de la commune de Tournai; il s'agit encore de discuter sur les attributions des intéressantes petites monnaies, données à Orgelet par M. Victor Duhamel, jeune et zélé numismate, et au Tournaisis, sous la forme du doute, par le savant polonais M. Lelewel.

Avant d'entrer en matière, je vais essayer de former un résumé très succinct de la monographie monétaire de Tournai au moyen âge; il ressortira sans doute, de ce travail sans précédents, quelques renseignements utiles à mon objet.

La conquête de la Gaule par les Francs avait donné aux Gallo-Romains l'espérance d'un retour vers leur liberté ancienne; comme expression de cette liberté, ils se hâtèrent de rétablir des ateliers monétaires dans les lieux où ils émettaient autrefois des monnaies autonomes; c'est sans doute à ce titre qu'à Tournai, des forges monétaires furent établies sous la domination mérovingienne. La fabrication fut royale; mais, selon le récit de l'historien Hériman, qui écrivait au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, un diplôme du roi Chilpéric donna, en 578, les droits monétaires aux évêques de Tournai, dans la personne de Chrasmaire (1). Ces droits n'avaient trait, sans

(1) L'acte de donation est rapporté par Cousin, *Histoire de Tournai*.

doute alors, qu'aux profits de la fabrication, sous l'obligation de continuer le monnayage royal. Cette opinion n'aurait pas pour base l'exemple des autres concessions du même temps faites aux prélats, qu'elle s'appuierait suffisamment sur les monnaies de Charlemagne et sans doute d'autres rois carlovingiens, portant le nom de Tournai (¹). C'est donc par usurpation postérieure à la frappe de ces monnaies, que les évêques de Tournai, à l'imitation de beaucoup d'autres dignitaires ecclésiastiques, firent fabriquer une monnaie qui leur fut spéciale. Cet empiétement sur les droits régaliens n'était sans doute pas encore opéré, lorsque vers l'année 933, advint un fait qui modifia l'état présent. Fulcher, l'un des évêques qui cumulaient les deux évêchés de Tournai et de Noyon, et auxquels l'historien Cousin donne les noms de *ravisseurs* au lieu de ceux de *gouverneurs*, voulant se faire protéger par des chevaliers qui lui étaient hostiles, leur octroya *la monnoie de la cité* (²). Comprendons bien cette expression de tous les auteurs : *la monnoie de la cité*, c'est-à-dire, la monnaie que l'on frappait de temps immémorial dans Tournai ; la monnaie royale localisée que les évêques n'avaient point encore transformée en épiscopale. Cette concession de Fulcher ne se rapportait évidemment

Dormay, Bouteroue, pag. 260; Leblanc, pag. 37; et M. Lemaistre d'Anstaing le citent.

(¹) MM. Fougère et Conbrouse, n° 439, et Conbrouse, *Catalogue raisonné*. Les légendes *Tornanporti* de quelques pièces carlovingiennes n'indiquent pas sûrement Tournai. La pièce mérovingienne frappée à Tournai par le monétaire *Teudcharius* est sans doute antérieure à la concession de Chilpéric.

(²) Hériman; Cousin, 3<sup>e</sup> partie, pag. 23; *Revue de la numismatique belge*, tom. II.

qu'aux bénéfices de la fabrication monétaire, et à la rigueur le prélat donnait ce qu'il avait reçu.

Cependant, ce n'était pas ainsi que le comprenait Fulcher, et comme les prélats et les barons, au milieu du X<sup>e</sup> siècle, s'étaient déjà mis en lieu et place des rois, pour beaucoup de choses, l'évêque de Tournai conserva la souveraineté monétaire; ses successeurs en profitèrent pour introduire des types épiscopaux et faire des monnaies qui n'avaient aucun rapport avec celles des rois. La fabrication, à laquelle leur résidence ordinaire à Noyon leur faisait attacher peu d'importance, était toutefois en activité à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dirigée, vers l'année 1095, par un monétaire du nom de Théodoric (1). Il n'est pas nécessaire d'interpréter, comme l'a fait Leblanc, le titre de *monétaire* et de le grandir en le faisant synonyme de celui de *seigneur de la monnaie*, pour comprendre qu'il était porté par Gossuin, frère du châtelain (2); la charge de monétaire était par elle-même très honorable, et Théodoric, père de ce Gossuin, était, selon la chronique, le citoyen le plus riche de Tournai (3). Cependant, il y avait là, en dehors de l'évêque, de véritables seigneurs de la monnaie, descendant sans doute des chevaliers auxquels Fulcher avait concédé des droits. Ce sont eux, peut-être, qui dans la charte de commune octroyée aux habitants de Tournai par le roi Philippe-Auguste, en l'année 1187, sont rappelés sous ce titre de *Seigneurs de la*

(1) D'Achery, in-4<sup>o</sup>, tom. XII, pag. 418, 419, 425.

(2) Leblanc, pag. 74 et 178.

(3) Je crois reconnaître une erreur dans Leblanc; Gossuin, ou mieux *Gosceguinus*, n'était pas monétaire de fait, ou il ne le fut qu'après la mort de son père.

*monnoie*, afin de sauve-garder leurs droits et leurs intérêts (1). Ce serait de l'un de ces descendants, de l'un de ces seigneurs, d'un certain *Évrard des Vignes*, que Philippe-Auguste acquit le tiers des émoluments de la monnoie de Tournai et dont il passa contrat en l'année 1202, avec ces expressions : *concessit nobis..... tertiam partem monetagii tornacensis civitatis..... et ipse Evrardus hoc debet nobis garantire erga omnes homines, excepto erga tornacensem episcopum.....* Ayant désormais un intérêt attaché à la monnaie qui sortait de la fabrique tournaisienne, le roi Philippe lui donna un cours autorisé (2).

Les divers droits sur la monnaie de Tournai, qui se contraiaient, gênèrent les successeurs de Fulcher; les profits du monnayage ne leur appartenant pas, il ne pouvait y avoir pour eux qu'un motif d'amour-propre pour mettre leur atelier en exercice. Dans leur éloignement fréquent de Tournai, ils firent si peu d'usage de leurs droits monétaires, que la communauté bourgeoise, toujours de plus en plus envahissante et se rappelant probablement l'expression ancienne de *monnoie de la cité*, répétée par Philippe-Auguste, et dont la signification avait certainement une portée sérieuse, finit par contester le privilège épiscopal, ainsi qu'elle discutait les autres droits seigneuriaux de l'évêque. La séparation des évêchés de Tournai et de Noyon en 1146, et la résidence de l'évêque n'empêchèrent pas les discussions

(1) D'Achery, et les *Ordonnances des rois de France*, tom. XI, pag. 331.

(2) *Ordonnances des rois de France*, pag. 283; Leblanc, *l. c.* M. Lemaistre d'Anstain, *Recherches sur l'église de Tournai*, tom. II, pag. 30, semble croire qu'à l'arrivée de Philippe-Auguste, l'évêque de Tournai perdit ses droits monétaires.

de prendre un caractère très grave, après que Philippe-Auguste fut entré à Tournai et qu'il eut donné aux bourgeois une charte de commune. Le coup d'État qui plaçait cette cité sous la protection immédiate des rois, était une nouveauté préparée sans doute de longue main et d'accord entre la royauté et la communauté bourgeoise. Cette position nouvelle donna aux Tournaisiens, en l'année 1198, la pensée de refuser à l'évêque la prestation ordinaire du serment de fidélité; c'était aller trop vite et trop loin dans la voie de l'indépendance, et le roi de France se trouva contraint de faire rendre aux évêques ce qui leur appartenait incontestablement. Ce fait de l'échevinage de Tournai, est loin d'être isolé, il se répète au contraire assez souvent. Les bourgeois de Tournai, dans leurs attaques sans mesure, contre les droits évidents de leurs évêques, seigneurs temporels, dépassèrent toujours et gênèrent la royauté elle-même, malgré le desir qu'avait celle-ci de dominer sans partage. Ainsi, non-seulement Philippe-Auguste n'avait reçu d'Évrard des Vignes, aucune garantie monétaire contre l'évêque de Tournai, mais mieux encore, l'un des successeurs de ce Roi, en 1285, reconnut les droits de l'évêque, en demandant, et obtenant de l'évêque Philippe Mouskés, l'autorisation pour quatre années consécutives, de faire forger de la grosse monnaie d'argent dans l'atelier tournaisien (1). Cette concession du prélat, faite sans le concours du magistrat communal, souleva une grave discussion entre le pouvoir épiscopal et l'autorité municipale; il fallut, l'année suivante,

(1) Cousin, 4<sup>e</sup> partie, pag. 76. *Gazet, Histoire ecclésiastique des Pas-Bas*, pag. 228, dit de la monnoie d'or. M. Lemaistre d'Anstaing, l. c.

sous l'approbation royale, une charte de transaction entre les prétentions du magistrat et celles de l'évêque. Cette charte, à la vérité, rendit à celui-ci le titre contesté de *Sire de la monnoie*, mais elle le contraignit en même temps de soumettre tous les produits de son monnayage à l'examen des échevins (1). C'était une victoire du magistrat sur l'évêque, moins complète toutefois qu'il ne l'avait espérée.

Une phrase de cette charte, datée de 1286, est ainsi conçue, en parlant des échevins : *Et si mainteront aussi loiaument comme se ladicte monnoie estoit leur propre ou a cascuns d'eaus*. On pourrait, de cette seule phrase, tirer la conséquence qu'il y avait alors une monnaie communale à Tournai, à laquelle le prélat désirait voir la sienne assimilée. Il ressort surtout de cet acte, la grande probabilité que si la commune de Tournai n'avait pas eu sa monnaie particulière, ou il n'aurait pas eu lieu, ou il aurait été moins sérieux. Les bourgeois, dans ce cas, n'auraient pas eu motif et intérêt surtout, de faire à l'évêque une opposition aussi grave, et ils lui auraient laissé, sans une discussion aussi envenimée, ses prétentions au privilège de *cour-coin*. La monnaie royale circulait dans le Tournaisis ; elle y était de fait et de droit dominante et celle de l'évêque ne pouvait lui faire une concurrence dangereuse ; tout porte ainsi à croire que la commune de Tournai avait alors sa monnaie particulière, même depuis un long temps.

Cette forte discussion avait donc abouti à faire reconnaître les droits monétaires de l'évêque. Tout amoindris qu'ils

(1) *Diplômes belgiques*, tom. III, pag. 421. *Revue de la numismatique belge*, tom. II, pag. 520.

étaient, la royauté les constatait elle-même et les respectait ; l'évêque de Tournai apparaît parmi les barons et les prélats de France, qui, jouissant des privilèges monétaires, furent appelés, en 1305, par le roi Philippe-le-Bel, pour donner leur avis touchant les monnaies (1).

Cependant le pouvoir royal rentrait par tous les moyens possibles dans les droits régaliens dont il était dessaisi ; de la fin du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup>, il avait fait des progrès considérables, conséquence de son esprit de suite et de sa marche intelligente. L'acquisition faite à Evrard Des Vignes par Philippe-Auguste, et la concession temporaire obtenue de l'évêque Philippe Mouskès par le roi de France, joints peut-être aux encouragements secrets donnés par la royauté aux empiétements des bourgeois, étaient des moyens infailibles d'amener le retour de l'atelier monétaire de Tournai aux mains des monarques français. Dans l'ordre des choses du XIV<sup>e</sup> siècle, l'importance de cet atelier était devenue si petite pour l'évêché, que le prélat Guy de Boulogne eut le bon esprit, en 1320, d'échanger ses privilèges monétaires presque illusoires contre des biens de produit réel (2).

Le résultat cherché avec tant de constance était obtenu, et l'atelier de Tournai était enfin, non-seulement de *serment*, mais de propriété royale ; son activité devint alors très grande ; dès l'année 1359, Baudart de Lille apparaît comme prévôt royal des ouvriers de la monnaie de Tournai (3). Depuis lors, les ordonnances monétaires des rois de France

(1) Ducange, et la *Revue numismatique de Blois*, 1841, p. 383.

(2) Cousin, et M. Lemaistre d'Anstaing, t. II, p. 68 et 69.

(3) *Ordonnances des Rois*, t. II, p. 158.



s'occupent très fréquemment de la monnaie tournaisienne jusqu'à la prise de la ville de Tournai par les rois d'Espagne, comtes de Flandre et d'Artois (1).

L'atelier de cette ville fonctionnait en 1513, lors de la conquête de Tournai par le roi d'Angleterre Henri VIII, qui n'eut qu'à changer les coins pour le mettre à son usage (2); on y frappa la monnaie des États en 1577, 1578 et 1579; il était encore en plein exercice en 1581, année dans laquelle le prince Alexandre Farnèse fit rentrer cette ville sous l'obéissance de l'Espagne, car des monnaies tournaisiennes de Philippe II, portent cette date même (3). C'est au titre de seigneur de cette ville que ce prince et ses successeurs émirent un nombre considérable de monnaies dans le système flamand.

Ce précis monographique terminé, les prétentions monétaires des évêques de Tournai, comme celles de la communauté bourgeoise de cette cité, peuvent être appréciées; il en résultera quelque secours pour les questions d'attribution dont je m'occupe.

Les évêques de Tournai ont frappé monnaie, c'est incon-

(1) En 1477, plusieurs ordonnances des Rois de France s'occupent encore de la monnaie tournaisienne (plusieurs vol. des *Ordonn. des Rois*).

(2) Le point secret de l'atelier de Tournai, était sous la 16<sup>e</sup> lettre. Sous Henri VIII, Roi d'Angleterre, la marque monétaire fut un T couronné, selon une pièce entrée dans mon cabinet par le don que m'en a fait M. Jules Royer. Les Rois d'Espagne, comtes de Flandre et d'Artois, prirent une tour pour différent à Tournai.

(3) Mon cabinet. On s'empessa de faire battre monnaie à Tournai, car lors de la prise de cette cité, presque tous les ateliers monétaires des Pays-Bas étaient sous la direction des États, hostiles au Roi d'Espagne; celui d'Arras n'existait pas encore.

testable<sup>(1)</sup> ; ils ne l'ont pas toujours fait, ils ne l'ont même pas fait souvent : cela paraît certain. Quand ont-ils commencé à prendre des types épiscopaux ? Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle sans doute, époque que l'on peut regarder comme le point de départ du vrai monnayage épiscopal émancipé, dans le nord des Gaules. Leurs premières monnaies, probablement muettes, imitèrent l'un des deux systèmes monétaires introduits auprès d'eux ; le système liégeois ou brabançon arrivait à peine géographiquement jusqu'au Tournaisis ; le système artésien comprenait ce pays dans sa zone. Presque tout autour de Tournai on frappait l'Artésien ; il sortait des ateliers d'Arras, de Béthune, de St-Omer, de Lille, d'Ypres, de Bruges, de Gand, et devint prédominant sur un vaste territoire, sous le nom ordinaire de monnaie de Flandre. Philippe-Auguste, réglant les espèces qui sortaient de l'atelier de Tournai, le fit au petit marc de Flandre, véritable expression de la monnaie d'Artésiens<sup>(2)</sup>. Enfin les évêques de Tournai, sous l'empire de la nécessité qui fit partout abandonner l'habitude d'opérer en monnaie indéterminée, se servaient de l'Artésien lorsqu'ils faisaient des donations ou des fondations<sup>(3)</sup>, de même qu'ils estimaient ordinairement leur marc selon la valeur du marc flamand ou mieux artésien<sup>(4)</sup>.

(1) Leblanc, qui avait examiné les titres ayant trait à la monnaie de Tournai, la dit *épiscopale*. Il devait en parler dans le traité des monnaies des évêques qu'il projetait.

(2) *Moneta autem exiet de ferris per XXX solidos, ad parvam marcham Flandriæ, et tenebit de lege IIII<sup>or</sup> Stellingorum marcha (loc. cit.)*.

(3) Cousin, 4<sup>e</sup> partie, p. 56 et 59. M. Lemaistre d'Anstaing, t. II, p. 56 et 57.

(4) *Histoire monétaire de la province d'Artois*, p. 126, etc.

Après réflexion comme au premier aperçu, on doit croire que les évêques de Tournai fabriquèrent leurs monnaies dans le système des Artésiens. Pour accepter l'idée contraire, il faudrait ne rencontrer aucune pièce épiscopale frappée dans ce système. Heureusement, il n'en est pas ainsi, et je produis sous les n<sup>os</sup> 8 et 9 de la planche V, deux petits deniers épiscopaux, non-seulement du poids d'environ huit grains, mais du style très distinct et très remarquable de l'Artésien (1).

L'induction donnée par le système de fabrication de ces deux petites monnaies est forte, puisque les prélats tournaisiens sont les seuls évêques qui jouirent des droits monétaires dans le rayon géographique où l'Artésien était fabriqué; il en est une autre très puissante pour moi, c'est celle fournie par le type.

A l'avvers, est un buste d'évêque de profil, tenant la crosse; dans le champ une espèce d'A ou de fourchon plus ou moins bien fait. Au revers se trouve une croix grecque dont chaque branche est terminée par de petits globules rassemblés sous forme de losanges; chaque canton de la croix renferme trois globules triangulairement placés.

Pour expliquer l'emblème des globules posés en triangle, il faut marcher du connu à l'inconnu, sans s'inquiéter de la chronologie des temps.

Les jetons de Tournai de la fin du moyen âge et des méreaux très anciens de cette ville (\*) montrent très ordinairement

(1) Cabinet de M. Dancoisne pour le n<sup>o</sup> 8 et collection de M. Auguste Lesergeant de Bayenghem, pour le n<sup>o</sup> 9.

(2) Les méreaux civils reproduisent souvent les signes traditionnels les

dans leurs types, trois cercles triangulairement placés (1) et arrangés dans le genre du signe d'une ville voisine, auquel un auteur moderne a donné le nom malencontreux de Lunettes (2). Cet emblème est-il de l'invention des Tournaisiens du moyen âge? Je ne le pense pas; car alors il ne signifiait rien. En remontant beaucoup plus loin dans les temps, je trouve la monnaie des Gallo-Belges, couverte de cercles et de globules, et je remarque spécialement sur quelques pièces qui appartiennent avec certitude aux Belges septentrionaux, des cercles et aussi des globules placés en triangle (3), absolument de même que sur les méreaux et jetons dont je viens de parler; ils avaient alors cette signification que je ne leur reconnais pas à l'époque du moyen âge. ils étaient un signe emblématique très certain et très ordinaire du culte astronomique des druides. Apulée nous a dit pour l'Égypte, pays où est le point de départ de tant d'idées religieuses, la signification mystique du cercle dans le culte solaire, et en même temps la vénération de l'antiquité pour le nombre trois.

Si, intermédiairement à ces deux points extrêmes, rien ne rattachait ces signes l'un à l'autre, on pourrait croire à un effet du hasard, et il serait évidemment trop hardi d'en tirer

plus antiques; j'en possède quelques centaines sur lesquels je fonde cette observation; la plupart très anciens, sont en plomb.

(1) Ma collection; planches nos 6 et 7. La légende est : *gettoirs de Tournei.*

(2) Debast.

(3) Pl. V, nos 2, 5 et 4. Les Gaulois ont placé de même des petits parallélogrammes. Ces divers signes sont tirés de plusieurs monnaies gallo-belges portant des types variés; les unes sont unitypes et les autres sont frappées des deux côtés. Les globules posés en triangle ont eu lieu dans d'autres localités qu'à Tournai.

des conséquences (1); mais telle n'est pas la position des choses, et le même signe reconnu sur des monnaies très anciennes assure que c'est par un emploi traditionnel, fruit de la persistance attachée aux choses mystiques du druidisme, religion de nos aïeux dont les traces subsistent encore autour de nous, qu'on retrouve aux temps peu éloignés, les cercles et les globules posés en triangle à Tournai.

J'ai dans ma collection une petite monnaie, un denier artésien qu'on voit sous le n° 10 de la planche ci-jointe; il a pour type la prétendue lunette et au revers une croix grecque fleurdéliée. Le dessin d'une monnaie semblable a paru sur une des planches d'épreuves composées par M. Ducas, de Lille, et dans la *Numismatique du moyen âge*, de M. Lelewel (2).

Voilà donc une monnaie dont le type est précieux et rattache les cercles gaulois aux cercles modernes. Comme il était déjà plus que probable, d'après le résumé monographique qui précède, que le magistrat communal de Tournai avait fait frapper monnaie, je dirai, voilà un Artésien communal de Tournai. A l'aspect de cette intéressante monnaie, le doute que je pouvais conserver touchant l'usage des droits monétaires par cette commune, est entièrement levé. Les caractères de cette petite pièce ne sont aucunement

(1) Serait-ce pour s'éloigner le moins possible de ce type traditionnel que le monétaire *Teudcharius*, qui, sous les Mérovingiens, frappait monnaie à Tournai, voulant, selon l'esprit du temps, reproduire un emblème de la religion chrétienne, prit pour type une espèce d'ostensoir formé d'un cercle vide entouré de rayons globuleux? On sait qu'il est plus que douteux que les pièces gauloises à la légende *Dornacos* appartiennent à Tournai: il y a là sans doute un nom d'homme.

(2) *Notes additionnelles*, tom. II, pag. 324.

épiscopaux et peuvent la faire rapporter au XII<sup>e</sup> siècle et même à la rigueur au onzième. Elle est un exemple de plus qui nous montre que c'est surtout par les communautés bourgeoises que les signes de tradition gauloise se sont conservés; elle donne une preuve de plus qu'ils ont été reportés sur la monnaie aussitôt que la liberté municipale a été établie, aussitôt que les véritables descendants des Gaulois, toujours imbus des idées de leurs pères, ont eu quelque action administrative.

Maintenant nous pouvons facilement interpréter les globules posés en triangle sur les deux petits deniers épiscopaux que je viens de faire connaître; nous y verrons l'influence constante de la tradition. Ces trois globules placés dans chaque canton de la croix, donnent la seconde induction touchant l'attribution de ces deniers aux évêques de Tournai, et ils relient par un chaînon de plus, les types du commencement et de la fin de l'histoire numismatique de cette cité épiscopale.

Attribuer aux évêques de Tournai des monnaies muettes, d'un autre système que celles publiées par M. Lelewel, c'est dire que je ne puis accepter ses attributions. Les n<sup>os</sup> 1 et 2 de sa planche ne me paraissent pas convenir à Tournai pour plusieurs motifs. Leur poids est trop élevé, leur style de fabrication trop différent de celui des monnaies que leurs légendes ont fait regarder comme tournaisiennes, et que le docte Polonais a le premier publiées et classées; leur rapport est trop grand avec d'autres pièces qui, n'ayant pas comme celles-là, les initiales S. T., sont laissées par M. Lelewel lui-même aux évêques de Cambrai<sup>(1)</sup>, auxquels il est

(1) J'en possède une que je laisse classée aux évêques de Cambrai.

indispensable d'attribuer des monnaies muettes, et de les trouver bien distinctes de celles des autres prélats. Ces n<sup>os</sup> 1 et 2 de la planche jointe à la notice de M. Lelewel, montrent un buste de face qui a été continué sur les monnaies épigraphiques des évêques de Cambrai; les petits deniers épiscopaux, muets, de ma planche, portent un buste de profil, aussi continué sur les deniers signés des évêques de Tournai, Lambert et Simon. L'M gothique ou oméga renversé, placé auprès des bustes d'évêques de face, est trop en question comme signe spécial de Tournai, pour être de quelque poids dans une attribution (1).

L'∞ ou M gothique ou E rond, selon la position donnée à ce signe, m'amène naturellement au second objet de ma notice, l'examen des monnaies classées à Orgelet, par M. Victor Duhamel et proposées pour le Tournaisis par M. Lelewel. Le type spécial de ces petites monnaies, moins rares en Artois qu'on ne le pense, est des plus intéressants. Une face humaine formée d'un alpha et d'un oméga avec l'aide de quelques petits croissants, cercles et globules, voilà qui m'a toujours paru offrir un caractère autant original que précieux, et mériter l'attention de ceux qui dématérialisent la numismatique, et font par son moyen une étude des idées, des mœurs et des usages des temps passés.

Les monnaies à la face alphomégatiste, ne portent pas les caractères archéologiques du XIV<sup>e</sup> siècle; elles ne sont donc pas des trois seigneurs qui frappèrent monnaie à Orgelet, localité de l'ancienne Franche-Comté; elles pèsent entre 7 et 8 grains, et pour dire, comme on l'a fait, qu'elles

(1) J'ai dans mon cabinet plusieurs petites monnaies sur lesquelles est l'∞ ou l'∞.

sont des oboles ou des mailles, il faudrait pouvoir montrer les deniers dont elles forment les diminutifs ; il serait étonnant qu'on ne retrouvât pas ces deniers, s'il y en avait eu, puisque en général les deniers sont beaucoup plus communs que les oboles ou mailles ; et, je le répète, ces petites monnaies ne sont pas très rares en Artois. Ces pièces ne pouvant donc pas recevoir le nom de mailles ou d'oboles, je leur donnerai celui de deniers. Je reconnaitrai en elles des monnaies frappées dans le système monétaire auquel la ville d'Arras a donné le jour et son nom.

Les petites monnaies à la face humaine alphomégatiste, sont, par leur aspect archéologique, par leur poids et leur système de fabrication, par les lieux même où on les trouve ordinairement, des Artésiens du XIII<sup>e</sup> siècle. La région qui les a vu naître est sans doute voisine de l'ancienne capitale de l'Artois. La partie occidentale et méridionale des Pays-Bas est, comme on le sait, la terre classique des petits deniers du poids de huit grains environ ; dans la Franche-Comté on chercherait en vain les titres et les diplômes qui, comme ceux très nombreux de notre pays, prouvent que les monnaies de ce poids, c'est-à-dire les Artésiens, étaient des deniers<sup>(1)</sup>.

Je n'ajouterai rien aux observations précédentes ; d'accord avec les légendes, mal lues par M. Victor Duhamel, elles me paraissent assez péremptoires pour détruire sa pensée d'attribution. Maintenant se présentent les opinions de M. Lelewel, avec l'autorité que leur donnent les bons travaux de ce savant numismate.

(1) Voir l'*Histoire monétaire de la province d'Artois*.



C'est sous la sage forme du doute, que son attribution des monnaies en question, est faite au Tournaisis. L'intelligence ordinaire de M. Lelewel, lui a fait placer dans la zone géographique où on frappait l'Artésien, ces petites pièces qui portent tous les caractères de ce système monétaire; il est évidemment dans la vérité. Mais, de ce que l'on émettait l'Artésien à Tournai, il ne s'ensuit pas que les deniers à la face alphomégaïste appartiennent à son territoire, ce système monétaire n'étant pas limité au Tournaisis; il faut donc s'appuyer sur quelque chose de plus précis que le poids, le style et la forme de ces deniers.

Les légendes doivent offrir le moyen principal de classement; les lectures qui en ont été présentées sont fautives; elles paraissent avoir été faites sur des pièces mal conservées. Deux différentes monnaies de mon cabinet permettent de les rétablir ainsi :

A l'avvers, autour de la face humaine composée d'un alpha et d'un oméga, ORCSQET sur les deux exemplaires; mais sur l'un, la légende est inverse et doit être lue de droite à gauche. Au revers sur l'un des exemplaires, MONETAS, sur l'autre, NOMESAT; dans le centre une croix grecque cantonnée de quatre signes nommés E rond, ou M gothique ou ω (oméga), selon la position qu'on leur donne ou selon l'idée de celui qui fait la description (1).

Après cette nouvelle lecture des deux légendes des revers, on ne doit plus s'ingénier à chercher une décomposition des mots, toujours si problématique et si fâcheusement fructueuse; il y a tout simplement, le classique *moneta*, dont

(1) Pl. V, nos 11 et 12.

quelques lettres sont transposées sur l'un des deux exemplaires.

Avec les légendes des avers, il serait impossible de composer *Orgelet*; on arriverait moins difficilement à y découvrir une partie du nom d'*Orchies* <sup>(1)</sup>, et on y trouve bien mieux encore *Orcque* (val d'Orque) <sup>(2)</sup>; mais ce nom n'y est pas avec une évidence telle, qu'il ne puisse être sujet à contestation.

Au défaut des légendes ou pour leur venir en aide, on a ordinairement recours aux types des monnaies, afin de parvenir à les classer; c'est sur cette ressource souvent heureuse qu'on s'est rejeté pour appuyer les idées de classement des pièces au type alphomégaïste. Un signe reconnu spécial à une localité, est un moyen d'attribution presque aussi bon qu'une légende. Sommes-nous ici dans le cas d'appliquer ce principe? je ne le pense pas. L'oméga sur lequel on voudrait s'étayer, est lui-même en question comme signe de Tournai; il est plus que douteux qu'il lui appartienne spécialement ou exclusivement. J'ai, on l'a vu, donné au Tournais un autre signe, selon moi plus particulièrement à lui, et tout ce que l'on peut admettre de certain, c'est que Tournai est compris dans le territoire assez large où l'oméga faisait partie des types monétaires.

(1) *Orchies* est écrit avec l'orthographe actuelle dans les lettres de bourgeoisie données à cette ville, en 1188, par le comte Philippe d'Alsace. (Voir *les Châtelains de Lille*, par Vanderhaer, p. 179, etc.)

(2) *Orques* ou mieux *Orcq*, et non *orgues*, comme l'a écrit M. Lelewel. Voir *la Gallia christiana*, tom. III, pag. 213, Cousin, 4<sup>e</sup> partie, p. 51 et M. Lemaistre d'Anstaing, tom. II, pag. 47. *Gazet* dit seulement le *val* (*loc. cit*, pag. 22).

Les E ronds, que cantonne la croix de nos petits deniers, sont pour moi, comme on le sait, un signe ou emblème véritable; je ne puis les accepter comme initiales du mot *Episcopus*, dans la position qu'ils occupent. Hors des légendes, je confonds l'E rond, dans sa signification primitive, avec l'M gothique et avec l'ω (oméga). Ce sont trois descendants dégénérés d'un emblème évidemment gallo-druidique, qu'on aperçoit sur des monnaies belges frappées dans la circonscription géographique où l'Artésien fut depuis fabriqué. Combiné comme il l'est ici, avec l'A ou *alpha* et avec des globules et des cercles pour former un type complet, l'*oméga* nous dit encore bien mieux sa provenance antique et nous donne des indications touchant le pays, mais non la localité, où les pièces qui le portent ainsi doivent avoir été émises. Pour former la face humaine alphomégaïste, il n'a fallu que changer la position relative de deux signes, le fourchon et l'objet en forme d'M gothique que les Gallo-Belges, sur quelques-unes de leurs plus intéressantes monnaies, combinaient autrement et à leur manière emblématique, en les accompagnant aussi de croissants, de globules et de cercles (1). Cependant, l'attribution d'un type spécial à Tournai, n'exclut pas pour cette ville l'emploi d'objets différents. On n'a pas beaucoup d'exemples, au moyen âge, d'ateliers qui se soient renfermés dans l'émission d'un seul et même type. On comprend surtout sur la mon-

(1) Mon cabinet, pour plusieurs monnaies; pl. V, n° 1. Pour former la face alphomégaïste, il ne fallait qu'opposer en les retournant, les deux signes, l'un à l'autre. On peut remarquer l'*alpha* ou le *fourchon*, dans le champ de l'avvers des petits deniers muets que je propose d'attribuer aux évêques de Tournai.

naie tournaisienne l'inscription de divers signes pris dans le même ordre d'idées traditionnelles. Je ne pourrais donc combattre que l'attribution exclusive de l'ω au Tournaisis, car il est dans mon cabinet, comme dans d'autres collections, beaucoup de pièces qui portent ce signe, et qu'il ne serait pas possible de rattacher à ce pays. Quant à la frappe par les Tournaisiens du signe ordinairement appelé *oméga* ou de ceux équivalents, je crois qu'ils l'ont faite, comme beaucoup de leurs voisins. Aussi n'est-ce pas ce signe, mais bien les légendes, telles que je les ai rétablies, qui me déterminent à laisser au Tournaisis les deniers artésiens à la face alphomégaïste. J'accepte donc très volontiers la pensée érudite qui a fait apparaître *Orcque*, cette dépendance intime de Tournai, parmi les localités auxquelles on pourrait attribuer nos petites monnaies; elle est heureuse et a probablement rencontré la vérité. Il y a certainement *Orcque* dans la légende de l'avers; il y a quelque chose de plus, mais ce plus peut être interprété. Dans la légende *Orcsqet* il y a, selon nos idées actuelles, deux lettres surabondantes, un S et un T; mais, comme le nom du *val* tournaisien ne nous est connu que par la traduction française d'une traduction latine faite au XII<sup>e</sup> siècle, sur le français vulgaire, nous ne savons au juste comment il était écrit et prononcé dans la langue romane, dont je crois voir l'expression sur ces pièces, ainsi qu'on la remarque sur beaucoup de monnaies de notre pays, à la fin du XII<sup>e</sup> et pendant une partie du XIII<sup>e</sup> siècle. Il se pourrait même que l'S retourné, sur tous les exemplaires venus à ma connaissance, ne comptât pas dans la légende, et qu'il n'y soit qu'un signe traditionnel bien connu des numismates, et figurant en symétrie avec la petite

croix. J'aime mieux, toutefois, en lui conservant sa valeur de lettre, lire *Orcsqe* en acceptant que ce nom était ainsi prononcé, ou en laissant la responsabilité de ces erreurs, aux monétaires du moyen âge qui en étaient coutumiers. Ainsi, je propose de lire définitivement *Orcsqe, t.*, c'est-à-dire *Orcsqe tournaisien*, ce qui correspond on ne peut mieux avec le : *in valle d'Orque in suburbio tornacense*, de la charte de l'année 1153.

Ayant retranché la signification des E cantonnés dans la croix, comme lettres initiales d'*Episcopus*, il ne reste absolument rien d'épiscopal sur notre petite monnaie. Une puissance civile peut seule la réclamer dans ma conviction. Cette puissance civile existait à Tournai; je lui ai attribué des monnaies en me fondant sur la persistance et la transmission, reconnues assez généralement, à l'heure qu'il est, des signes placés comme types sur les monnaies gauloises. La communauté bourgeoise de Tournai aura changé ses types lorsqu'elle sortit ses monnaies de leur mutisme ordinaire. En lutte continuelle avec l'évêque, seigneur temporel, dans son empiétement sur les droits seigneuriaux, la communauté bourgeoise n'a pas osé se permettre l'inscription du nom de Tournai sur ses produits monétaires; elle a laissé la légende *Tornacus* à la monnaie épiscopale et a posé sur la sienne le nom inoffensif d'une localité sans doute dans sa dépendance intime; ce que faisait à peu près au même temps, le comte d'Artois, Robert II, en inscrivant le mot *Vedaste*, sur quelques-unes de ses monnaies (1).

Je ne suivrai pas ici M. Lelewel sur le terrain de l'in-

(1) Voir mon *Histoire monétaire de la province d'Artois*.

interprétation des lettres isolées que portent les monnaies ; j'ai l'espérance de pouvoir démontrer pour la plupart leur provenance , ayant rattaché leur étude à la partie gauloise de mon histoire monétaire d'Artois qui sera sous quelque temps livrée à l'impression. Je ne le suivrai pas davantage dans la décomposition de quelques légendes ; cette manière de faire est tout à fait opposée à mon opinion et je crains qu'elle ne nous entraîne dans une voie fausse.

J'arrive donc à l'examen d'une pièce dont je m'étais occupé dans les additions à mon histoire monétaire d'Artois (page 528). J'ai dit les motifs qui m'avaient empêché de suivre ma première pensée pour l'attribution à la ville de Saint-Omer, ainsi que l'a faite M. Victor Duhamel, de la monnaie muette au type de la double crosse, publiée d'abord par M. Lelewel, comme appartenant à l'évêché de Tournai. Ces motifs subsistent dans toute leur force et j'oserais dire qu'ils sont plus puissants que jamais, pour m'empêcher de considérer cette monnaie comme celle fabriquée en 1127, par la ville de Saint-Omer, en son propre nom. En lisant les nouvelles observations de M. Lelewel, touchant cette monnaie, qu'il désire aussi rattacher à la numismatique audomaroise, il m'est venu une pensée que je suis étonné de ne pas avoir eue plutôt ; elle nous mettra tous d'accord, je l'espère du moins. J'accepte donc la restitution à la ville de Saint-Omer du denier muet aux deux crosses, mais je ne reporte pas ce denier au commencement du XII<sup>e</sup> siècle ; je le place auprès de celui à la légende *srsostrs*, qui comme lui porte les deux crosses. Ensemble ils auront été frappés au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, sous l'autorité locale un instant toute puissante

à Saint-Omer <sup>(1)</sup>. Toute difficulté se trouve ainsi levée. Les caractères archéologiques sont observés ; les fleurs de lis, qui accostent les crosses sont expliquées par le retour de Saint-Omer sous la puissance française ; la croix fleurdelisée du revers n'apparaît plus trop hâtivement ; les deux crosses enfin, n'arrivent plus trop tôt, l'abbé de Saint-Bertin et le prévôt du chapitre de Notre-Dame <sup>(2)</sup> en avaient alors, depuis quelques années seulement, la jouissance, sanctionnée depuis par le Pape. Les audomarois s'étant donné toute liberté d'action monétaire en 1212, moment où ils sortaient de la domination des comtes de Flandre, pour passer sous celle des seigneurs d'Artois, varièrent dans leurs accompagnements, les deux crosses que les monnaies de Philippe-Auguste nous ont dit devoir être désormais les emblèmes essentiels de leurs monnaies. Nous ne devons pas perdre de vue, que si les deux crosses avaient pu être aussi anciennes qu'on l'a cru, sur les monnaies municipales de Saint-Omer, on les retrouverait très probablement, mais en forme d'accompagnement, sur les deniers des comtes de Flandre frappés dans cette ville <sup>(3)</sup>.

(1) Voir mon *Histoire monétaire de la province d'Artois*, pag. 173.

(2) L'évêché de St-Omer ne fut formé qu'en l'année 1539, après la destruction et au moment du partage de celui des Morins ou de Téroouanc.

(3) J'ai peine à croire à l'erreur signalée par M. Lelewel, touchant le dessin de la monnaie n° 67, des planches de l'*Histoire monétaire de la province d'Artois*. Ce dessin a été fait sur un très bon clichet, pris avec soin sur la pièce elle-même, par M. Grootc, de Hanovre. Je ne demanderais pas mieux que d'interpréter, comme le savant Polonais, la pièce en question ; alors, elle pourrait enrichir la numismatique artésienne. Mais, malgré mon désir, je suis forcé de conserver la lecture donnée par moi, et par contre, l'attribution à la seigneurie de Meun. La monnaie dont j'ai

En terminant ces quelques réflexions, j'émettrai le vœu que le territoire tournaisien obtienne sa monographie numismatique. Ce serait évidemment l'une des plus intéressantes qui aient été publiées, puisqu'elle comporterait non-seulement des produits monétaires de toutes les périodes qui composent l'histoire de Tournai, mais encore des séries méalliques importantes, des médailles et des jetons de diverses espèces. Constatons en passant, pour y revenir une autre fois d'une manière plus développée <sup>(1)</sup>, l'importance attachée à la fabrication des méreaux à Tournai, ainsi probablement que partout ailleurs. Il est extrêmement intéressant pour les études méalliques, de voir le titre de *Seigneur des méreaux*, joint à celui de *Seigneur de la monnaie*, dans la charte communale octroyée à cette ville par le roi Philippe-Auguste en 1187. Cette phrase : *concedimus ad recordationem..... dominorum monetæ et mæriæ* <sup>(2)</sup> est précieuse, jointe à quelques autres documents du même genre, pour nous dire l'importance officielle attribuée à la fabrication des méreaux avant l'apparition des monnaies de billon et même de celles de cuivre. La monographie numismatique de Tournai offrirait plus d'une bonne fortune de cette espèce; espérons que la lacune qu'elle laisse sera bientôt comblée.

ALEXANDRE HERMAND.

parlé page 284, de l'*Histoire monétaire*, et qui appartenait à M. Desains, de St-Quentin, porte au revers la légende : *Dni, de Magduno*.

(1) Dans une *Histoire méallique de la province d'Artois*, que je projette.

(2) D'Achery a fait au sujet de cette phrase, les suppositions et les commentaires les moins acceptables.



